033-213300692-20160315-150316-5-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 5:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE CIMETIERE

> Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

Présents: Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 27

Absent: 0

Excusés:8

Excusés avec procuration: Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaël LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Monique SOULAT (à M. CHRETIEN) pour les dossiers 1 à 8, Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSEQ), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent:

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N° 5:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE CIMETIERE

<u>RAPPORTEUR</u>: Joan TARIS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Compte de Gestion 2015 sont conformes à celles du Compte Administratif 2015 :

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le compte de gestion dressé par MR DUHAYON, Receveur,

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** l'instruction comptable M 4, **VU** le vote du budget 2014 en date du 17 mars 2015 **VU** la commission des finances du 8 mars 2016.

Après avoir entendu l'exposé sur le compte de gestion 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article unique :

Approuve le compte de gestion du budget annexe « cimetière » de l'exercice

2015, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE

Patrick BOBET